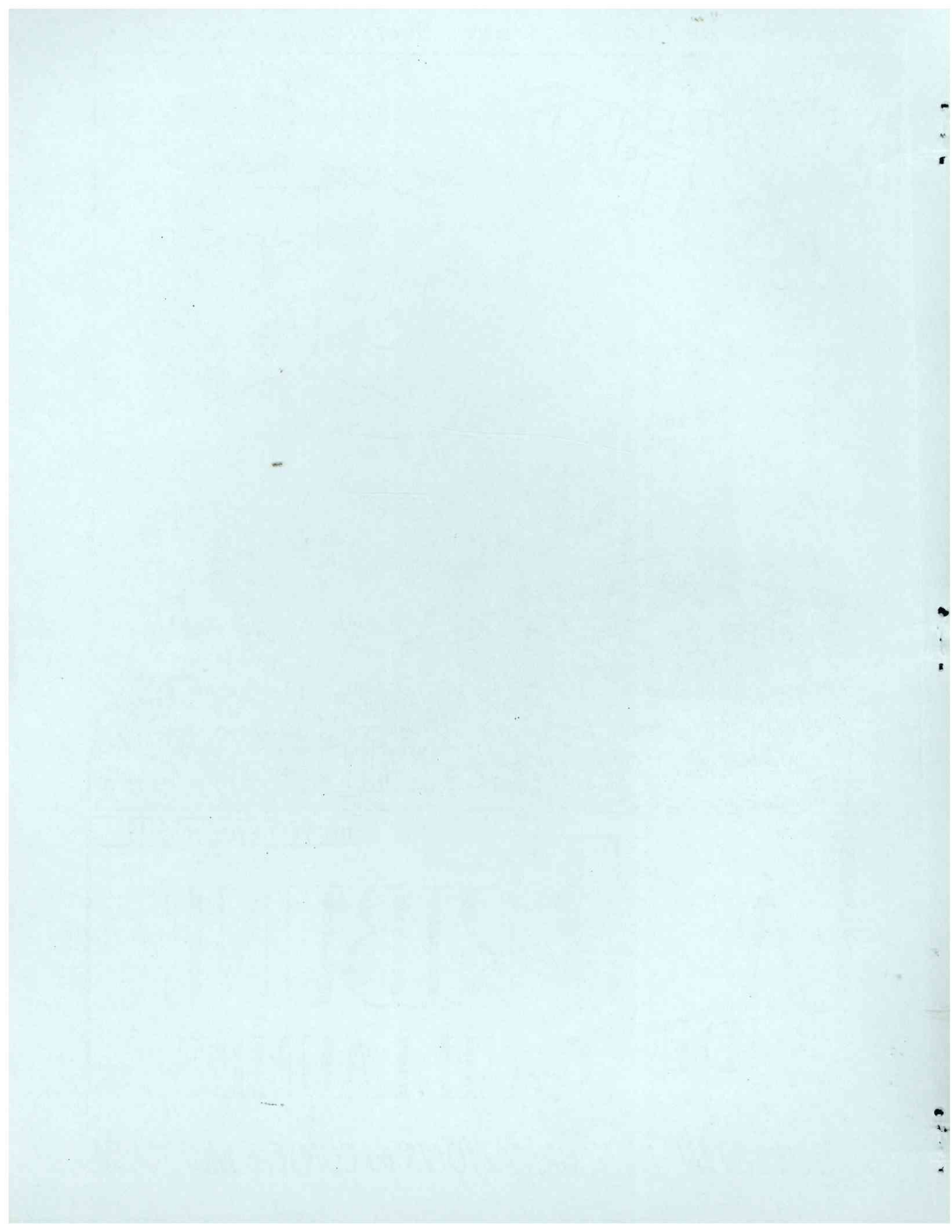


DÉPÔT LEGAL N. 53119

LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



LA MORT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A la suite d'une longue et douloureuse maladie, le Président de la République est mort presque subitement le 2 Avril.

Nous constatons avec tristesse et admiration le grand courage de cet homme qui a fait preuve jusqu'au bout d'un sens civique étonnant et d'un sens de l'Etat que nous aimerions toujours retrouver à la tête de notre République.

Durant l'exercice de son mandat, le Président Pompidou, certes, n'a pas rallié la totalité de la population, ce qui est normal dans un pays comme la France où le niveau de politisation est élevé. Mais, à la lecture de la presse et des commentaires des uns et des autres, il apparaît nettement que le Président Pompidou est vivement regretté. Principalement pour sa sagesse, son autorité et son souci de respecter l'humanisme.

De plus, le peuple de France lui est reconnaissant d'avoir su maintenir l'indépendance nationale dans des circonstances difficiles, vis à vis des grands de ce monde. Dans ce sens, il a poursuivi l'impulsion tracée depuis 1940 par le Général de Gaulle.

La population de Guillaumes qui avait choisi Georges Pompidou, à la dernière élection présidentielle partage certainement avec toute la nation, les mêmes sentiments.

La Tribune de Guillaumes adresse à toute la famille du Président et principalement à Madame Georges POMPIDOU, l'expression émue de ses condoléances très sincères.

LE BUDGET PRIMITIF 1974

Dans la précédente Tribune, il ne nous a pas été possible d'exposer ce budget à nos lecteurs. Celui-ci constituant cependant la meilleure référence pour connaître la situation économique et financière de la Commune, nous le faisons dans ce numéro.

Nous rappelons que le budget primitif est un budget prévisionnel qui est établi en tenant compte des chiffres réels qui découlent des précédents exercices.

Nous le ferons en donnant principalement les chiffres les plus importants afin de clarifier cet exposé et de ne pas le rendre ingrat à la lecture.

Le montant des recettes s'élève à 503.416 F tandis que les dépenses prévues s'élèvent à 503.063 frs. Il y a donc un excédent minime mais il convient de remarquer que dans ce budget, une somme de 12.495 Frs a été inscrite en dépenses imprévues.

D E P E N S E S

LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF

- Frais de personnel.... 91.058 F en augmentation sensible sur le précédent budget (79.017 F)
- Travaux et services extérieurs.
Il s'agit de l'entretien des bâtiments communaux, des chemins, de la consommation d'électricité, des assurances etc....
Le chiffre inscrit s'élève à 53.410 F en augmentation sur l'année précédente (46.210 F)
- Participation et contingents.
Il s'agit des cotisations aux syndicats intercommunaux.
Valberg..... 90.000 F
Télévision..... 10.136 F
d'électricité et des communes 5.000 F
et de plus, la redevance au service de Bassin etc....
Le montant pour ce chapitre s'élève à 120.306 F, tandis que l'année précédente, il ne s'élevait qu'à la somme de 114.559 F
- Frais de gestion générale.
Il s'agit des fêtes et cérémonies.... 4.000 F
Frais de bureau..... 3.000 F
frais de PTT..... 2.000 F
Indemnité de fonctions.. 10.000 F
Dépenses imprévues..... 12.495 F

Le montant de ce chapitre s'élève à la somme de 34.645 F tandis que l'année précédente, il ne s'élevait qu'à 24.800 F.

-Les Frais financiers s'élèvent à la somme de 76.484 F en diminution sur l'année précédente... 82.054 F

En fait, il s'agit de l'intérêt des emprunts contractés par la Commune.

Citons, pour mémoire, le chapitre 60,

Dépenses et fournitures..... 4.200 F

Impôts et taxes..... 6.000 F

Allocations et subventions. 3.900 F

A la suite de toutes ces dépenses, il convient d'ajouter le prélèvement pour les dépenses extraordinaires qui s'élève à la somme de 112.412 F. Ce prélèvement permet d'amortir les emprunts communaux pour un montant de 97.292 F ainsi que l'inscription des travaux de voirie prévus à Bouchanières pour un montant de 60.000 F.

En définitive, comme nous l'avons dit plus haut, le montant réel des dépenses pour l'année 1974 s'élèvera vraisemblablement à la somme de 503.416 F. Il s'agit des dépenses financées par le budget primitif, seulement. Comme on sait, un deuxième document sera établi en cours d'année par le Conseil Municipal, le budget supplémentaire, dans lequel, certaines rectifications de dépenses ou de recettes sont inscrites ainsi que les travaux d'investissement financés par les subventions de l'Etat et du Département et par les emprunts à venir éventuellement. Ce document ne peut être examiné actuellement car il ne sera établi que durant le deuxième semestre de l'année 1974.

R E C E T T E S

LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF

Les produits de l'exploitation.

Il s'agit des taxes d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, etc.. Le montant s'élève à la somme de 78.200 F, tandis que dans le précédent budget, le chiffre prévu s'élevait à la somme de 70.500 F.

Il est à remarquer que cette recette ne représente qu'une augmentation de 10 % sur l'année 1973.

Produits domaniaux.

Le chiffre prévu s'élève à la somme de 58.750 F.

Il s'agit des pâturages communaux et de la location des immeubles communaux. L'année précédente, ce chiffre était plus élevé et s'élevait à la somme de 77.750 F en raison d'une vente de bois en cours.

Le produit de la taxe sur les salaires que l'Etat verse aux Communes, est prévue en 1974, pour un montant de 250.297 F, tandis que l'année précédente, ce chiffre ne s'élevait qu'à 210.093 F.

Le chapitre Impôts indirects, représente un montant de 28.000 F en baisse légère sur l'année précédente.

Il s'agit des permis de chasse, de la taxe additionnelle aux droits de mutation, de la taxe sur les spectacles, de la taxe déquiperment etc..

Le produit des centimes et taxes assimilées est prévue en 1974 pour 74.076 frs en augmentation de 20 % sur l'année précédente. Cette augmentation a été rendue nécessaire en raison de l'augmentation des dépenses incompressibles.

D'autre-part, ce chapitre de recettes communales n'a pas été augmenté depuis 1967.

L'augmentation de 20 % est loin de compenser l'augmentation du coût de la construction durant cette période de sept ans.

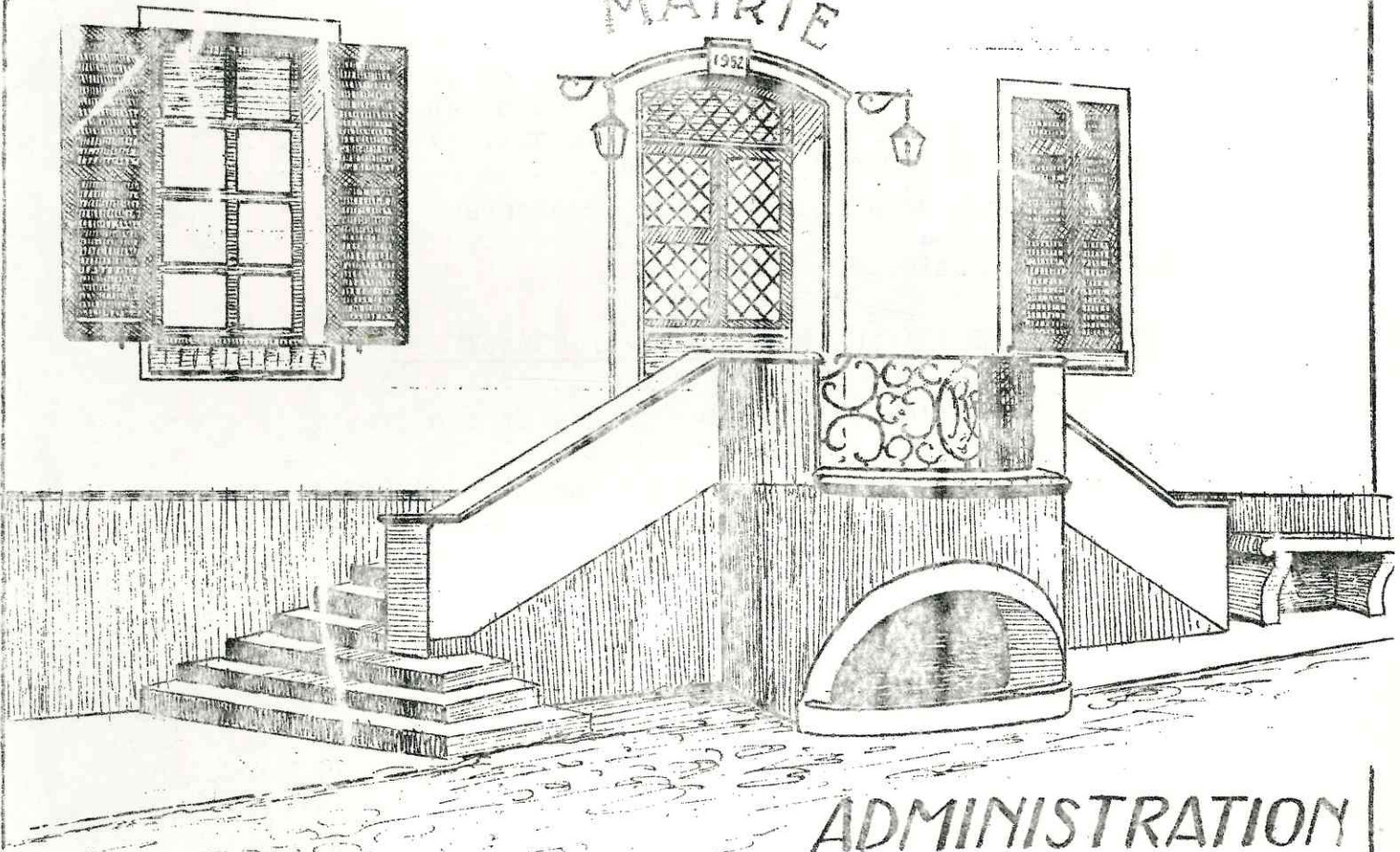
En définitive, le montant des recettes pour l'année 1974, s'élèvera très vraisemblablement et à peu de chose près, à la somme de 503.416 F.

Dans le cas où nos lecteurs désireraient une explication sur certains points de cet exposé, ils peuvent s'adresser à la Mairie où tous les renseignements utiles leur seront communiqués.

ACTIVITÉS MUNICIPALES.

MAIRIE

1932

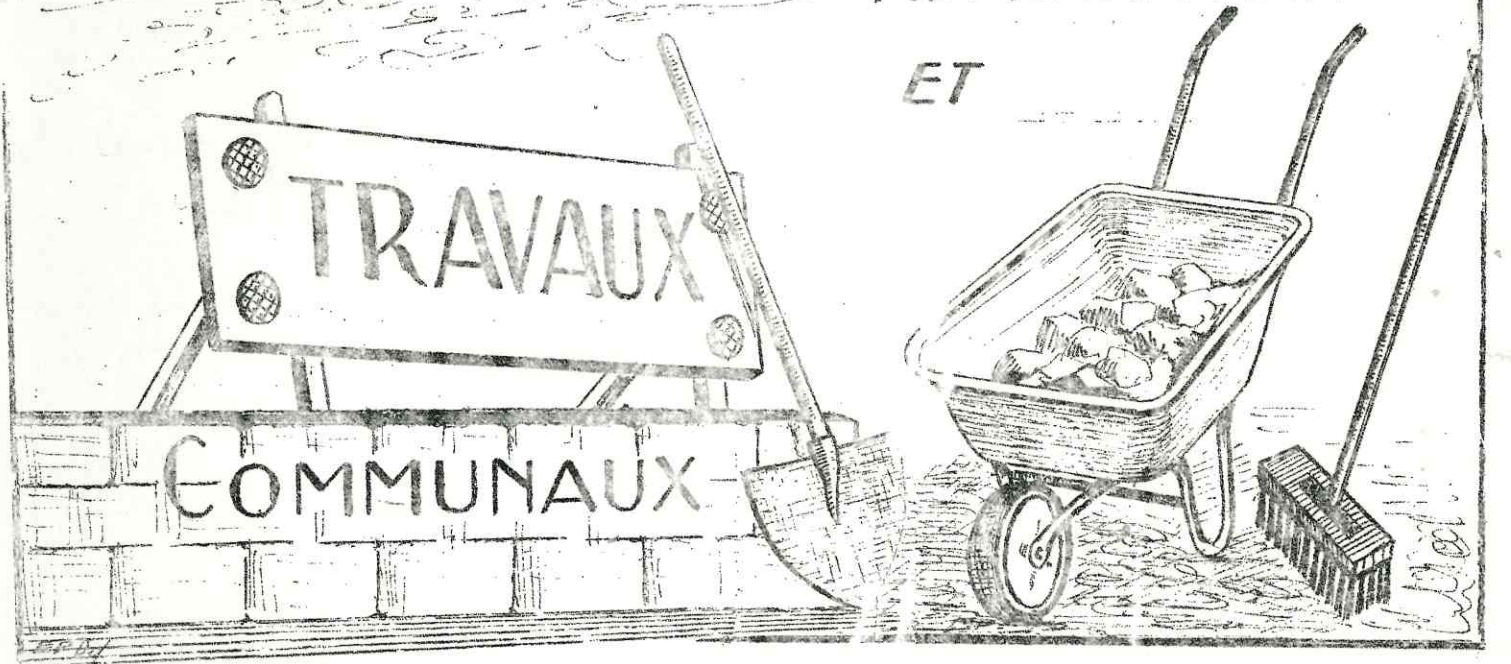


ADMINISTRATION

ET

TRAVAUX

COMMUNAUX



Durant ce dernier trimestre, le Conseil Municipal ne s'est réuni qu'une fois le 3 février.

Voici les principales décisions qui ont été prises qui sont susceptibles d'intéresser nos lecteurs et nos lectrices.

CONSULTATION JURIDIQUE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a l'intention de consulter un Professeur de Droit, spécialiste des affaires administratives pour lui demander une consultation relative à diverses affaires contentieuses de la Commune de Guillaumes.

Le Maire propose M Roland DRAGO, Professeur à l'Université de Paris.

Le Conseil Municipal adopte.

DECOMPTE GENERAL DES TRAVAUX DE VOIRIE à BOUCHANIERES

Il s'agit de l'écart des Hyvernasses et des travaux qui ont été effectués l'année dernière.

Le décompte général s'élève à la somme de 25.993 F

Le Conseil Municipal approuve ce décompte et sollicite le versement d'une subvention départementale dont le montant s'élève à 40 % de la dépense.

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Municipal, sur proposition de M le Maire et après délibération, décide d'accorder une subvention de 200 frs à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France pour lui permettre l'acquisition de son nouveau siège à Paris, (7°) rue Bertrand.

Cette somme sera prélevée, art 669, dépenses imprévues.

PATURAGES à VILLEPLANE

Le Maire informe le Conseil Municipal que durant la saison 73, les pâturages communaux non soumis de Villeplane, ont été utilisés par la ferme du Merle qui dépend de l'école d'Agriculture de Montpellier pour le pâturage de son troupeau de béliers.

Le Maire propose au Conseil Municipal après négociation avec le Directeur de cet organisme de fixer le montant de la location pour la période 73 au prix de 900 frs. Ce prix est équivalent à celui qui avait été consenti au précédent utilisateur, M BRUN Honoré.

Le Conseil Municipal adopte.

PATURAGES D'AUTOMNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des pâturages d'automne, non soumis au régime forestier, l'approuve et l'arrête à la somme de soixante francs (60,00).

DESTRUCTION DES NUISIBLES

Conformément à la délibération du Conseil Municipal, du 18 décembre 1960, selon laquelle le Conseil Municipal s'était engagé à verser une subvention égale à celle du département pour la destruction des nuisibles, le Maire dépose devant le Conseil Municipal, la liste des intéressés,

M BRUN Roger	6,00 F
M BRUN Max	6,00 F
M ABELLO Pierre	
1 renard	6 00 F
1 fouine	6 00 F
	24, 00 F

Le Maire propose de prélever cette somme chap 65, art 651 Primes du budget primitif 1974.

RESTAURATION DU CHATEAU DE GUILLAUMES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de l'Association " Etudes et Chantiers" au sujet du château de Guillaumes.

Il rappelle que plusieurs fois, le Conseil Municipal s'était penché sur le problème de ce bâtiment sans parvenir toutefois à trouver une solution acceptable.

Il ressort de la visite effectuée par les représentants de l'Association "Etudes et Chantiers" que celle-ci accepterait de faire une étude technique durant le mois d'avril. Cette étude aurait pour but de décrire et d'estimer l'ensemble des travaux à entreprendre ainsi que leur ordre d'urgence . Elle serait à la charge financière de la Commune.

À la suite de cette étude, l'Association accepterait de mettre en place un groupe d'une quinzaine de travailleurs qui entreprendraient une première tranche de travaux durant la saison d'été. La Commune de Guillaumes ayant à charge de loger gratuitement l'équipe de travailleurs et acceptant le versement d'une somme de 23 frs par travailleur et par jour.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les pourparlers et éventuellement à signer un contrat avec l'Association " Etudes et Chantiers" pour l'année 1974.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

La Commune de Guillaumes ayant le droit de désigner un représentant au Comité du Syndicat Départemental d'électricité et du gaz que préside M Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes, désigne comme représentant : le Docteur Maurice DURANDY.

AMENAGEMENT D'UN PLATEAU D'EDUCATION PHYSIQUE DANS LES TERRAINS COMMUNAUX DE LA LEVAR.

M le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Guillaumes a obtenu une subvention départementale par décision du 27 septembre 1972, d'un montant de 30 000 frs pour l'aménagement d'un plateau d'éducation physique catégorie A.

La part communale s'élève donc à la somme de 10.000 frs qui a été inscrite au budget supplémentaire " art 230 ".

Le Maire estime que la réalisation de ce projet est donc possible dès le prochain printemps et propose de charger le service des l'Equipement et du Logement de l'étude technique et de la surveillance des travaux.

DECOMPTÉ GENERAL DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VILLE PLANE

M le Maire rappelle que les travaux d'alimentation en eau potable du village de Villeplane ont été confiés par adjudication publique du 14/2/72 dont le procès-verbal a été approuvé par M le Préfet le 10/3/72 à l'entreprise Ange TONELLI, moyennant un rabais de 16 % sur les prix du bordereau du projet.

Compte-tenu du rabais consenti et de la somme à valoir du projet, le Conseil Municipal a décidé d'apporter certaines améliorations (traverse aérienne sur câble de la conduite d'adduction pour le franchissement du vallon, prolongement de la piste d'accès du captage etc...) et de passer à cet effet un avenant au marché d'adjudication avec l'entreprise TONELLI qui accepte d'exécuter les travaux supplémentaires aux mêmes conditions que celles du marché initial soit avec un rabais de 16 % sur les prix du bordereau du projet.

Cet avenant arrêté à la somme de 56.471,34 F porte le montant des travaux à l'entreprise de 182.634, 26 F à 239.105,60 F TTC.

Le Maire soumet au Conseil les décomptes définitifs des travaux et l'avenant à intervenir avec l'entreprise TONELLI.

Ces décomptes font ressortir le montant total de la dépense à la somme de 250.107,66 F se décomposant comme suit :

- Décompte des travaux à l'Entreprise TONELLI....		238.785,64
Relevé sur somme à valoir :		
- Facture Ciais	270,60	
- Facture géologue	500,00	
- Honoraires	<u>10551,42</u>	<u>11.322,02</u>
	Total de la	
	dépense...	<u>250.107,66</u>

Entendu, l'exposé du Maire,
Après examen des pièces et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, approuve les décomptes définitifs qui lui sont soumis ainsi que l'avenant de régularisation et décide de prélever sur les fonds disponibles du budget la somme de 107,66 F pour compléter le financement de la dépense.

LOCATION DES PATURAGES COMMUNAUX

Le Maire demande au Conseil Municipal de mettre au point le régime des pâturages communaux non soumis au régime forestier, pour la saison 1974.

Il rappelle que si en 1972, une partie de ces pâturages n'avait pas trouvé preneur, par contre en 1973, la demande dépassait l'offre. Il estime qu'il n'y a aucune raison pour que cette situation se modifie et c'est pourquoi, il demande au Conseil Municipal de décider le prix qui doit être demandé ainsi qu'une modification éventuelle du régime des 5 consignes qui avait été adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 Janvier 1969.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- 1°) décide le maintien en principe du régime des 5 consignes, y compris celle de Bouchanières, sauf à revoir cette question si les demandes étaient trop nombreuses.
- 2°) Il décide aussi de solliciter tous les éleveurs de la Commune, locataires habituels des pâturages communaux.
- 3°) Enfin, le Conseil Municipal décide de porter le prix unitaire de la consigne à 2 200 frs pour un maximum de 450 bêtes précisant qu'il s'agit d'un prix forfaitaire. Cette augmentation semble importante par rapport au prix antérieurement fixé (1200 frs) mais cependant, il convient de tenir compte de différents éléments.
 - 1°) d'une part, le prix de 1 200 frs été fixé à il y a 5 ans.
 - 2°) si on compare le prix du pâturage communal pour une bête, il ressort à 4,80 F tandis que le prix d'estivage complet demandé par les propriétaires de troupeaux pour les bêtes placées chez eux dépassait durant la saison 1973, la somme de 20 frs par tête.

Le Conseil Municipal adopte.

LOCATION DU BATIMENT DE LA PERCEPTION

M le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à M le Percepteur de Guillaumes relatif aux locaux occupés par le Trésor Public à Guillaumes qui est révisable par période triennale est susceptible d'une augmentation à partir du 1er mai 1974 pour une nouvelle période de trois ans.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il se propose de demander le prix annuel de 4 620 frs, ce qui représente une augmentation annuelle de 620 frs.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n° 1 au bail du 4 juillet 1971.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

AMENAGEMENT D'UN APPARTEMENT DE FONCTION DANS LE BATIMENT DU "CLUB-HOUSE"

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'aménager un logement de fonction dans l'immeuble communal dénommé "Club House".

L'aménagement des combles facilite en effet, la construction de ce logement.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose d'un ensemble d'installations sportives assez importantes et qu'en conséquence, il y aurait lieu de prévoir un logement pour assurer le gardiennage de ces biens communaux.

A cet effet, le Maire a fait établir par l'architecte de la Commune, M Pierre NICOLET, un devis estimatif des travaux à entreprendre dont le montant s'élève à la somme de 40.949,42 F.

Le Conseil Municipal, approuve l'initiative de Monsieur le Maire, et en même temps, sollicite du Département une subvention pour aider la Commune dans le financement de cet investissement.

VISITE DE MONSIEUR LE PREFET à VALBERG

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes , le 16 mars, a réuni à Valberg, dans une séance de travail , les Maires du canton de Guillaumes.

Le Maire de Guillaumes, absent en raison d'un voyage, avait adressé ses excuses directement à Monsieur le Préfet et s'était fait représenter par son Adjoint, M Raoul GRAILLE.

Ce dernier a attiré l'attention de Monsieur le Préfet, sur divers problèmes et en particulier, sur un projet d'implantation d'un village de vacances qui avait été retenu, il y a quelques années par la Société Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A la suite de cette intervention, nous avons reçu une lettre de Monsieur le Préfet, que nous publions volontiers.

Ajoutons qu'au cours de cette journée du 16 Mars, Monsieur le Préfet, entouré de M Fernand ICART et M Charles GINESY, a procédé à l'inauguration des dernières remontées mécaniques mises en place.

Nice, le 3 av 1974

Monsieur le Maire,

Lors de ma visite du Canton de GUILLAUMES, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet d'implantation, sur le territoire de votre Commune, d'un village de vacances dans le cadre des opérations menées par la Caisse des Dépôts et Consignations.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par même courrier, je demande à M le Directeur Général de l'Association " Villages Vacances Familles " de bien vouloir examiner la possibilité de reprendre cette affaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me parviendra.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pierre LAMBERTIN.

VISITE DE Monsieur Fernand ICART à GUILLAUMES

Le samedi 23 Mars, Monsieur Fernand ICART, à sa demande, à été reçu par le Conseil Municipal de Guillaumes, dans la salle de la Mairie.

En réalité, cette réunion s'est aussitôt élargie avec l'ensemble des Maires de la vallée qui étaient presque tous présents et en tout cas, tous représentés.

Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général, assistait à cette réunion de travail, qui malheureusement, n'a pu durer qu'une petite heure.

De nombreux problèmes ont été évoqués, au cours de ce débat, en particulier, celui de la Route Départementale 2202, celui du réseau d'adduction d'eau de Guillaumes et celui du médecin cantonal.

Après la réunion, un excellent repas a été offert par M ICART aux Maires du Canton, à l'Hôtel des Alpes. Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance très cordiale.

D'ailleurs, le Maire ayant reçu une lettre de M. ICART relative justement à cette réunion, c'est avec plaisir que nous la publions dans la Tribune.

En voici le texte,

NICE le 28 Mars 1974

Monsieur le Maire et Cher Ami,

Comme suite à ma visite du samedi 23 mars dernier à GUILLAUMES, je tiens d'abord à vous remercier de l'excellent accueil que vous avez bien voulu me réserver avec les élus et électeurs de votre Commune.

Par ce même courrier, je me rapproche des diverses autorités compétentes, afin de leur présenter les problèmes ayant fait l'objet de nos conversations, à savoir :

- Equipement en eau, y compris pose des compteurs,
- Projet de construction de la Gendarmerie,
- Etranglement de la route départementale 2.202, vers le col de la Cayolle.
- Relèvement du prix des chambres dans les hôtels de montagne.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui pourra être réservée à mes différentes démarches.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Ami, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fernand ICART

C H R O N I Q U E

D U S Y N D I C A T D ' I N I T I A T I V E

LES LOCATIONS MEUBLEES

Nous avons reçu une cinquantaine de demandes de locations presque exclusivement pour les mois de juillet et d'août.

Qu'avions nous à proposer ? Rien, ou presque rien ! Pratiquement personne n'a répondu au questionnaire que nous avons fait paraître dans les derniers numéros de la Tribune et de Lou Lume et qui aurait dû nous permettre de diriger plus efficacement les demandeurs vers le logement qu'ils recherchaient. Pourquoi les intéressés n'ont ils généralement pas répondu ? Peur d'un Ministre des Finances croquemitaine ? Notre documentation ne le concerne pas ! Sentiment que le Syndicat d'Initiative ne les aidera en rien à trouver un locataire ? Alors dites-nous qui a reçu 50 demandes de location ! Sentiment pour certains que leur location ne correspond pas à ce qui est généralement demandé ? Oui, là il y a effectivement un problème d'inadaptation fréquente entre l'offre et la demande.

Aussi nous publierons après les vacances, le bilan général des caractéristiques demandées par les estivants.

D'ores et déjà, les grandes lignes des demandes apparaissent ainsi :

- maison ou chalet avec jardin ou terrain
- minimum de confort (salle d'eau)

De nombreuses demandes vont encore nous parvenir d'ici l'été, n'hésitez pas à nous signaler les locations dont vous disposez encore avec le maximum de renseignements.

DEPLIANT TOURISTIQUE

Element primordial et indispensable de diffusion des possibilités de notre pays, le nouveau dépliant va bientôt être une réalité. Ses bases sont arrêtées et il va passer sous presse dans quelques jours. Ce sera la dépense majeure de cette année.

LA TRESORERIE

Elle est encore malade et a grand besoin de remontants. Une première série de lettres avait été envoyée à différentes personnes extérieures au canton, leur demandant leur aide. Plusieurs ont répondu favorablement à cet appel et nous les en remercions très vivement. Une nouvelle série de lettres sera envoyée prochainement sur le modèle suivant :

M

Après quelques temps d'interruption, le Syndicat d'Initiative de GUILLAUMES retrouve son activité et un nouveau bureau a été constitué le 27 Novembre.

Nous espérons ainsi concourir à faire découvrir par un plus grand nombre de touristes les richesses naturelles de notre pays et par là même aider à donner plus de ressources aux habitants de notre canton en voie de dépeuplement.

Malheureusement, les moyens matériels nous font cruellement défaut.

Assurés que nous sommes de l'attachement que vous portez à la sauvegarde de notre pays, nous souhaitons vivement que vous puissiez nous apporter une aide si minime soit-elle.

D'avance, nous vous en remercions de tout coeur et vous prions de croire, en l'expression de notre profonde gratitude.

J.P CHAMPOUSSIN
Président du S. I.

Compte bancaire : Syndicat d'Initiative de Guillaumes
Crédit Agricole Guillaumes
Compte n° 12 3112 D

Nous espérons que les Guillaumoises auront à coeur de participer eux-mêmes dans la mesure de leur possibilité à l'aide financière de leur Syndicat d'Initiative. Nous remercions très vivement ceux qui l'ont déjà fait et d'avance, nous remercions le geste de ceux qui le feront prochainement.

Heureux d'ouvrir la Tribune de Guillaumes au grand problème de la Haute Vallée du Var, nous publions volontiers et sous sa responsabilité l'article que vient de nous adresser notre ami, Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes.

ENTRAUNES

A propos du Parc National du Mercantour et du Parc des Alpes Maritimes italiennes.

En qualité d'élu et de représentant légal de la population de ma Commune, Entraunes, à 1250 m d'altitude, à 115 kms de Nice, j'ai assisté aux travaux de ce colloque auquel nous ont aimablement invité les responsables de l'Administration Provinciale de Cunéo.

Une réception cordiale nous a été réservée, un lunch copieux et varié fut hautement apprécié par les nombreux convives.

Il m'a été agréable de constater que les divers courants qui se manifestent chez nous sur la question du Parc National du Mercantour nous les retrouvons aussi chez les Italiens qui, eux, expriment leur pensée avec plus de fougue que nous-mêmes.

Dans "Nice-Matin" du 16 janvier, M J.C Vérots fait un compte-rendu objectif de ce colloque international, tenant compte des désirs des uns et des autres.

De son côté, "La Stampa" du 15 janvier mentionne les traits essentiels de ces confrontations.

Le Président de la Région, OBERTO, définit ainsi le projet :
" Un parc pour l'homme et non contre l'homme. Il doit être la résultante de la collaboration de l'administration locale, de la province, des populations, des municipalités montagnardes, de leurs représentants et des organisations compétentes".

Le Président du Conseil Régional, VIGLIONE, déclare :
" Il est nécessaire d'apporter une protection immédiate à ces territoires, la création du Parc pourrait être un moyen de sauver un patrimoine non seulement naturel mais aussi économique-social".

Le Professeur POIRION, Président de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes précise que le Parc devra être absolument public et que la vie devra y continuer en équilibre. (flore, végétation, homme et faune).

Le Professeur Paul OZENDA , de l'Université de Grenoble a énuméré les difficultés rencontrées, pour constituer, voilà dix ans, le Parc de la Vanoise, prolongé au delà de la frontière par celui du Grand Paradis : contre les naturalistes " à outrance " qui voulaient la protection intégrale de la nature, contre l'économie rurale qui se sentait frustrée, contre les lignes à haute tension, les bois sur la chasse et l'apêche, contre les défenseurs des implantations touristiques. Chacun voulait exclure les intérêts des autres. Ces divergences ont été résolues dans un climat de bonne volonté, chacun ayant fait quelque concession et recevant une compensation. Il conclut en rappelant les paroles du Ministre intéressé " pourquoi vouloir protéger les papillons contre les hommes ? " .

Le Professeur Bruno PEYRONEL de l'Université de Turin, dans une allocution fort applaudie expose son point de vue : " le Parc avec ses beautés naturelles si particulières ne doit pas être un bijou dans son écrin, il doit être géré avec les populations locales qui en sont les naturels dépositaires.

Le principe fondamental à observer, répartit le Professeur GIACOMONI, de l'Université de Rome est que les populations, intéressées vitalemment par les conséquences de la création d'un Parc, doivent pouvoir exprimer en temps utile leurs exigences, leurs opinions, elles doivent être intéressées par leur participation active, elles ne doivent pas être les victimes de n'importe quels projets " intellectuels " .

Ainsi s'exprime l'ingénieur J. BESSONE d'Iméria :

" Naturellement parmi ces critères invoqués ce jour à Cunéo qui sont des critères de bon sens, le tourisme doit avoir de larges possibilités d'exister dans un Parc , un tourisme ordonné et dirigé qui ne doit pas être une forme de colonialisme de la montagne par les citadins".

Ainsi des techniciens et les députés et sénateurs italiens soucieux du sort de leurs électeurs, sans rejeter l'idée d'un Parc National ont surtout insisté sur la nécessité de protéger l'agriculture autochtone jardinier de la Nature, conservateur des traditions, et sur la légalité de faire appel aux avis des populations intéressées et au jugement de leurs représentants élus.

S'il apparaît que l'idée de la création d'un Parc National est louable, l'un des litiges provient de la fixation future de ses limites. et l'on se demande si des hommes de bon sens qui désirent protéger la flore et la faune s'abandonneraient à la spoliation pure et simple de terrains communaux ou de propriétés privées, souvent propices à l'implantation de stations de sports d'hiver, et négligeraient de proposer des remèdes concrets, efficaces permettant de lutter, avant qu'il ne soit trop tard contre l'exode des populations montagnardes; leurs promesses, basées sur des crédits de l'Etat concernant l'entretien, le gardiennage de ce Parc.. ne sont que des promesses et c'est ce qui émeut les élus et les populations, jalouses de l'intégrité de leur terre nourricière comme celle de leur patrie.

Que restera-t-il à la Commune d'Entraunes pour réaliser son expansion touristique, ses aspirations concernant l'implantation de remontées mécaniques et de gîtes d'accueil, si le Parc National du Mercantour englobe Sanguinières, le Col de Pal, le Col des Trente Souches, les Garrets, le col de la Cayolle, le Pas de Lausson qui domine le lac d'Allos ?

Les magnifiques champs de neige de la haute Vallée du Var sont-ils condamnés à la stérilité ? leur exploitation touristique et sportive ne peut-elle coexister avec les avantages futurs d'un Parc National ? ne peut-elle apporter un peu plus de bien-être aux dernières populations de nos villes et villages et remédier à un isolement pénible pendant l'hiver très long ?

Marcel PAYAN

Maire d'ENTRAUNES.

Comme suite à notre publication de l'Histoire de Guillaumes relatée par MM CANESTRIER et MAGALON, nous publions dans ce journal, le chapitre " ARMOIRIES DE GUILLAUMES ET DU HAUT VAR ", y compris la reproduction électronique de ces armoiries.

Sous l'ancien régime, le blason n'était pas un privilège de la noblesse. Les communautés, les corporations, les bourgeois, les membres des professions libérales, les marchands, les artisans, les cultivateurs eux-mêmes, meunagiers, pouvaient s'attribuer un blason. Beaucoup de communes provençales prirent comme blason communal les armoiries de leur seigneur pour l'honorer et le feudataire y consentit volontiers. Ainsi Beuil et Daluis.

Un édit royal de 1696, qui était avant tout une mesure fiscale, prescrivit de déclarer, dans toute la France, les armoiries aux bureaux de maîtrises particulières, qui les vérifiaient et les enregistraient moyennant le paiement d'un droit de chancellerie de 20 livres par armoirie de personne, de 160 livres par armoirie de collectivité. Le recensement fut déclaré clos en 1709. Charles d'Hozier juge d'armes consigna les armoiries recensées, dans 34 très épais volumes in-folio pour le texte de la légende de chaque armoirie et dans 35 volumes analogues pour la figuration de chaque armoirie dessinée et peinte au format de 4x 4 centimètres, non compris la pointe de l'écu. On y trouve (volume XIX, Provence) différents blasons de Guillaumes et de Daluis et le blason des Pénitents de Villeneuve d'Entraunes.

Après 1692, puisque cette date y figure, et probablement sous l'occupation française de 1705 à 1713, fut réunie une documentation pour la préparation d'un Armorial du comté de Nice, vraisemblablement par Charles d'Hozier? On y trouve des renseignements sur toutes les communes du comté, la description des armoiries des familles nobles avec des indications généalogiques et historiques et un texte imprimé surchargé de notes manuscrites intitulé : Histoire générale des maisons nobles de Provence, par Pierre d'Hozier, publiée et augmentée par Charles d'Hozier de la Garde, son fils, à Aix, chez Charles David. Ce recueil constitue le manuscrit français n° 32.606 de la Bibliothèque nationale.

Voici la description littérale des Armoiries du Haut Var consignée dans l'Armorial de Hozier. On signale éventuellement les variantes données par d'autres armoriaux.

1.- Ville de Guillaumes : parti, au 1er d'azur, à un grand G, d'argent, surmonté d'une fleur de lys d'or à trois pals de gueules. Même description dans "l'Armorial national" de Traversier et Vaisse, dans "l'Armorial des communes de Provence" de Louis de Bresc. Robert de Brianson et Achart ne donnent que deux pals au lieu de trois.

2.- La communauté des Arts et Métiers de la ville de Guillaumes: d'azur à un saint Joseph d'or tenant de sa main dextre un lys au naturel.

3.- La confrérie des Pénitents de la ville de Guillaumes : de gueules à un crucifix d'or accompagné en pointe de deux pénitents à genoux et confrontés affublés de leurs habits d'argent, les mains de carnation jointes devant la poitrine.

4.- Jean Matty, notaire à Guillaumes : de gueules à une croix d'argent cantonnée de 4 lions d'or.

5.- Marc Lyons, notaire à Guillaumes : d'azur à trois lions d'or 2 et 1.

6.- Etienne Ollive, bourgeois de Guillaumes: d'azur à une fasce d'or, accompagné de 3 olives de même, 2 en chef et 1 en pointe.

7.- Honoré Léautaud, marchand à Guillaumes: de gueules à une tour d'argent maçonnée de sable sur un rocher d'or.

8.- Louiquy, patronyme assez fréquent dans le haut Var : d'or à un chevron de gueules accompagné de trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules, 2 en chef et 1 en pointe. Dans l'église d'Entraunes sur un tableau de l'autel de saint Louis, on voit un blason, différent, d'un Louiquy du village.

9.- Durand (aujourd'hui Durandy), patronyme répandu dans le Haut-Var: d'or à des rochers d'argent surmontés d'un arbre au naturel.

10.- Joseph Bouety ou Bonety, vicaire à Guillaumes: d'argent à une fasce d'azur chargée de trois croissants d'or.

11.- Les Faucon du Sauze : d'or à trois faucons de sable aux ailes déployées en bande. "Blasonario De Orestis".

La Commune de Sauze formait deux fiefs; celui de Sauze, de beaucoup le plus important, et celui du Quartier, peu habité, correspondant, pour l'étendue au hameau actuel des Moulins. Les Faucons, venus de la vallée de l'Ubaye, détinrent le fief de Sauze de 1741 à 1792. Ils signaient : Faucon du Sauze. En 1570, les trois frères Claude, Jacques et Honorat de Faucon, tous trois chefs de famille, résidaient à Sauze-ville, comme coseigneurs indivis du fief de Sauze. La part de Claude échut, en 1611, comme héritage de sa mère Marguerite de Faucon, à Antoine Sauvera, gentilhomme de bouche du duc de Savoie. Une portion du fief de Sauze, dont le hameau des Selvesn avait relevé, en 1552, de Georges de Castellane, seigneur de Daluis, et de Loys Gayn coseigneur du Castellet-de-Sausses, dont la fille Catherine de Gayn épousa Antoine Dominici, bourgeois de Guillaumes. En 1702, étaient coseigneurs du fief de Sauze, Louis de Faucon et Barthélémy Ferrero. Le fief du Quartier appartint aux Grimaldi de Beuil jusqu'en 1621, puis changea plusieurs fois de feudataire.

12.- Confrérie des Pénitents blancs de Villeneuve d'Entraines : d'argent à un saint Bernardin de carnation vêtu en religieux de saint François au naturel, la tête couronnée d'un cercle de gloire d'or, et tenant en sa main dextre un soleil de même, accompagné de deux pénitents à genoux et confrontés affublés de leurs habits d'argent (d'Hoziers).

13.- Commune de Daluis : de gueules à un château donjonné de trois tours d'or maçonné de sable. Décrit et peint dans d'Hozier sur la même page que les armoiries de la Croix, Saint Léger, Puget-Rostang, Auvare, Sausses, avec la mention : " La communauté du lieu d'Alluy". C'est le blason des Castellane qui furent seigneurs de Daluis à partir du XIV^e s, cf Blasonario de Orestis et Man. 32.606. Variante dans Rietstap : de gueules à un château sommé de 3 tours d'or la tour du milieu plus élevée que les deux autres.

14.- Un ancien seigneur de Daluis antérieur aux Castellane ; parti, coupé, taillé et tranché, d'or et de sable. "Armanac nissart, 1908". Variante dans De Orestis : trinciato d'argento et di nero.

15.- Commune de Beuil : de gueules à une étoile à seize rais d'or. Dans le ms.32.606; on explique que ce blason est celui de la première famille seigneuriale de Beuil, laquelle avait le titre de Bolio et était apparentée à celle des Baux en Provence dont les armes sont les mêmes, à la seule différence du métal (de gueules à une étoile à 16 rais d'argent). On sait qu'anciennement les Balb furent seigneurs dans la région de Beuil. Variante dans De Orestis : " d'oro ad una cometa di 16 raggi di rosso". L'étoile à 16 rais se retrouve dans les armoiries de la Commune de Puget Rostang qui appartient à Rostang de Beuil : d'or à l'étoile à 16 rais de gueules sur une montagne (puy) de sable.

16.- Les Grimaldi de Beuil : écartelé aux 1 et 4 de gueules à une étoile à 16 rais d'or (qui est de Beuil) aux 2 et 3 fuselé d'argent et de gueules (qui est de Grimaldi) Ms 32.606. Blason à la fresque relevé dans une maison de Puget-Théniers près de l'ancienne chapelle des Augustins (Ch? Jacquet, " Histoire de Puget-Théniers"). Dans "l'Armorial Général " de J-B Rietstap : aux 1 et 4 d'azur à une étoile à 12 rais d'or; aux 2 et 3 fuselé d'argent et de gueules. Devise : Dur à sçavoir.

17.- Albert de Beuil : taureau passant à droite. Légende : (Sigi-illum) Alberti de Buelli. Fr Arnaud , qui a recueilli et étudié ce sceau (Annu Soc. de numismatique; 1905) le date du XIV^e s environ. Il est plus vraisemblable de l'attribuer à un Albert Lelong de Chenillac mentionné " comte de Bueil, seigr de Péone " en 1673 - 77.

18.- Le long du Chenillac : comte de Beuil, de Péone et du Quartier de Sauze : d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.

19.- Cavalca, Cavalque, comte de Beuil.. de 1621 à 1673; écartelé au 1 et 4 d'or, à une tête de cheval de gueules saillant de l'angle senestre de l'écu; au 2 et 3 d'or, à trois chevrons d'azur; sur le tout, d'azur à un demi-corps de cheval d'argent, saillant du côté dextre de l'écu, " Dictionnaire de la Noblesse" de la Chenaye-Desbois. le ms 32.606 donne simplement le nom Cavalca.

20.- Ferrero ou Ferré, seigneur de Sauze en 1702. Famille originaire d'Espagne et venue du Piémont : bandé d'or et de sable de six pieds à cinq fleurs de lys de France mises en sautoir sur le sable; pour cimier un enfant paraissant demi carnation ou au naturel. Les fleurs de lys sont, à ce que l'on dit, une ancienne concession des rois de France pour des services que cette famille avait rendus à leur couronne dans les guerres d'Italie. Ms. 32.606. Blasonario de Orestis : d'or à trois bandes de sable. A cette famille appartient le Colonel Saint-Laurent de Ferrero qui fonda en 1678, le régiment français de Nice- Infanterie.

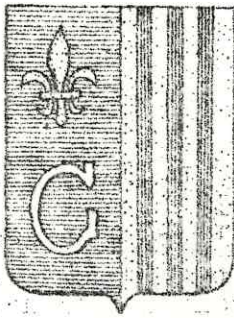
21.- De Guerin de Lugeac, seigneur de Bueil, Péone et Quartier de Sauze au XVIIe s. Losangé d'argent et de gueules, à la bordure de gueules (Rietstap).

22.- Amici, bourgeois d'Entrunes : d'azur à deux épées adossées et passées en sautoir, accompagnées en chef par un coeur et en pointe par une foi aux bras en chevron, le tout d'argent. Blasonario de Orestis. Blason figuré dans le tableau de N.D du Bel-Amour, entreposé derrière le maître-autel de l'église d'Entrunes. Loys "Amici " médecin d'Entrunes, habitant à Villar de Massoin", prêta des sommes importantes, sous forme de "pension annuelle" à de nombreux particuliers de Guillaumes, de Léone, de Bueil, entre 1560 et 1600. La famille Amici acquit, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le fief de Verrailon, hameau de la commune de Soleilhas (Basses Alpes).

On m'a montré au quartier de l'Estamura (Entrunes), plusieurs boîtes et coffrets à bijoux, à dentelles, ornés d'armoiries.

Voir au verso la reproduction des
Armoiries.

VILLE
DE
GUILLAUMES



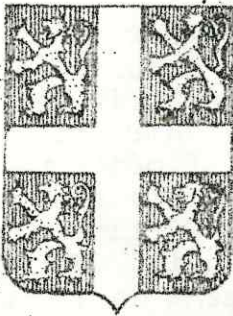
COMMUNAUTE
DES ARTS ET METIERS
DE GUILLAUMES



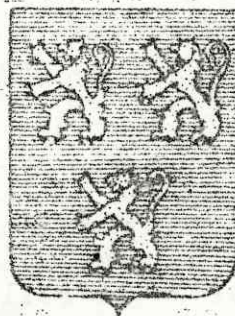
CONFRERIE
DES PENITENTS
DE GUILLAUMES.



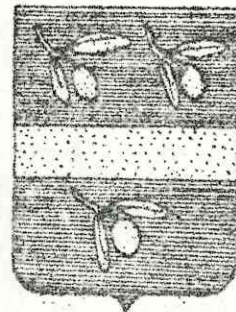
JEAN MATTY
NOTAIRE
A GUILLAUMES



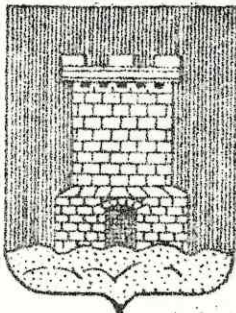
MARC LYONS
NOTAIRE
A GUILLAUMES



ETIENNE OLLIVE
BOURGEOIS
DE GUILLAUMES



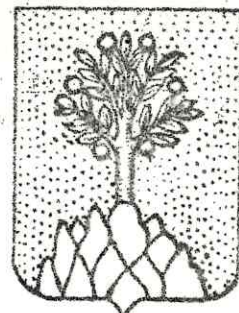
HONORE LEAUTAUD
BOURGEOIS
DE GUILLAUMES.



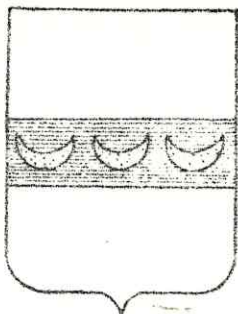
FAMILLE LOUQUY



FAMILLE DURAND
ou
DURANDY



JOSEPH BOUETY
VICAIRE
A GUILLAUMES



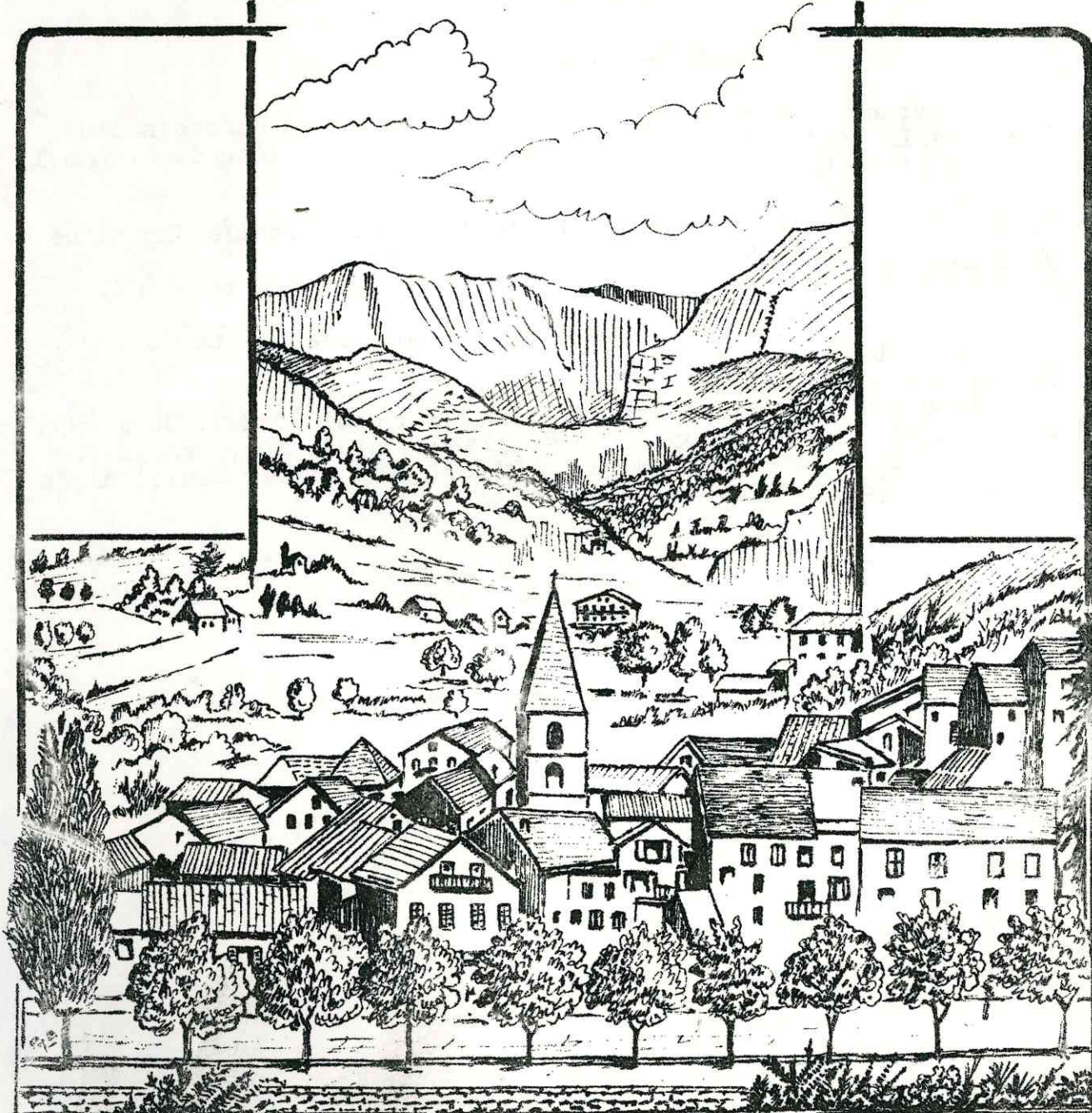
DE FAUCON
SEIGNEURS
DU SAUZE.



CONFRERIE DE PENITENTS
DE
VILLENUEVE D'ENTRAVNES



LA VIE AU VILLAGE



NAISSANCE

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance à Marseille de Laurence FERRI, premier enfant au foyer de M et Mme FERRI.

Nous adressons nos compliments et meilleurs voeux aux parents et aux grands parents M et Mme BENEDETTI Joseph lesquels en cette occasion fêlent la dixième naissance de leurs petits-enfants.

MARIAGES

Le 26 février à Nice, a été célébré le mariage de Mademoiselle Danielle GRAILLE, fille de M et Mme Hervé GRAILLE et nièce de M. Raoul GRAILLE Adjoint au Maire, avec M Marc MARRO.

Le 9 Mars a eu lieu à Nice, le mariage de Mademoiselle Christine LOMBARD, avec M Jean-François LEGALL, Instituteur.

La mariée est la fille de M et Mme LOMBARD née Rosette BLANC.

Le 23 Mars, a eu lieu le mariage de Mademoiselle Régine ROBERT avec M Denis MAUNIER.

Le mariage a été célébré à Sauze.

Rappelons que la mariée est la fille de M René ROBERT, Correspondant de Nice-Matin et Adjoint au Maire de Guillaumes et de Mme, tandis que le marié est le fils de nos amis Marcel MAUNIER, Conseiller Municipal de Sauze et de Mme Institutrice à Daluis.

Le 20 Avril 1974 à Nice a eu lieu le mariage de M Jean Pierre MASSENEUR, qui a vécu de longues années à Guillaumes où il est bien connu, avec Mademoiselle Joséphine MEUNIER.

A tous ces jeunes ménages, nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité.

Nous apprenons le prochain mariage de M PANCHET I Dominique, Gendarme à Guillaumes avec Mademoiselle Bernadette BAULEO, fille de M et Madame Henri BAULEO, Agent de Travaux aux Ponts et Chaussées.

Les meilleurs voeux de bonheur aux futurs époux.

D E C E S

Le 18 avril, à Guillaumes, est décédé, M Lucien BARRAL, à l'âge de 92 ans, originaire du hameau de la Saussette.

Les obsèques ont eu lieu à l'église de Guillaumes le samedi 20 avril en présence d'une nombreuse assistance.

Ce sont ses petits-enfants qui par un geste touchant ont tenu à porter leur grand-père à sa dernière demeure.

A sa veuve, à ses enfants et petits-enfants, et à toute sa famille, nous adressons nos condoléances émues.

La population de Guillaumes et des environs, a également accompagné à sa dernière demeure le 24 avril M Arthur CAZON, décédé à Nice.

Il était âgé de 73 ans.

Originaire du hameau de Barels, il s'était retiré à Guillaumes après avoir accompli une carrière dans le service des Ponts et Chaussées, dans le secteur de Châteauneuf d'Entraunes.

A sa veuve, à ses nombreux enfants et petits-enfants, nous présentons nos très vives condoléances.

Le 9 février, est mort, M Louis GUILLERMET, ancien menuisier, âgé de 68 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 12 février en l'église St Pons à Nice.

Nous adressons à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille, nos sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de M Charles LAUGIER, retraité de la Marine Nationale, né à Guillaumes en 1909 et décédé à Concarneau le 10 février.

Le défunt appartenait à la famille LAUGIER, à laquelle nous adressons nos condoléances.

Nous apprenons de Belgique, le décès survenu le 16 mars de M l'Abbé Firmin DOLPHENS, ancien curé de notre village, de 1942 à 1946.

A sa famille, la Tribune de Guillaumes adresse ses condoléances.

Le 17 mars, à Nice, est survenu le décès de Mme Augustine LAYET, âgée de 82 ans, et originaire de Guillaumes.

La défunte était la soeur de Mr Frédéric GILLOUX.

Nous adressons à son époux, à ses enfants et à sa soeur, Madame NARDI, ainsi qu'à toute sa famille, nos très sincères condoléances.

Nous venons d'apprendre le décès à Nice, de M Louis RAVEL, notre fidèle estivant du quartier des Plans, depuis la Guerre 1940 où il était mobilisé à Guillaumes comme Adjudant de réserve dans une formation du TRAIN.

A sa veuve, et à ses enfants, nous adressons nos très sincères condoléances.

Le 4 février, est survenu le décès de M Félix TROUCHE, cultivateur à Sauze.

Nous adressons à sa soeur, Mme PAYANY et à sa nièce, Mme GAY-MARD, nos sincères condoléances.

Le 11 mars, à Toulon est survenu le décès de Madame Veuve GRAILLE née Marie GINESY.

Rappelons que la défunte était la soeur de notre concitoyen M Charles GINESY à qui nous exprimons nos sincères condoléances.

Le 16 février, nous avons appris le décès de M Célestin LOUIQUY, âgé de 64 ans.

Ce dernier était ancien Adjoint au Maire d'Entraunes. Il exerçait les fonctions Agent des Ponts et Chaussées dans le secteur d'Enriez.

A toute sa famille, nous tenons à témoigner l'expression de nos sincères condoléances.

Le 3 avril, nous avons appris le décès à Entraunes, de Mme Veuve Joséphine TROUCHE, âgée de 86 ans.

Rappelons que la défunte était la mère de Mme SCARPA à qui nous adressons nos très sincères condoléances en même temps que tous les membres de cette famille éprouvée.

Le 18 avril, est décédée à Nice, Mme Ve Céline LIAUTAUD née BLANC, à l'âge de 84 ans.

Nous adressons à son beau-fils, M Henri LIAUTAUD, Conseiller Municipal et à toute sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

Le 20 février, nous avons appris le décès survenu à Nice, de Mme Veuve Alexandrine BAUDIN, âgée de 87 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Péone le 22 février.

Nous tenons à exprimer nos condoléances à tous les parents de la défunte et en particulier, à ses enfants et petits-enfants.

A Péone, nous avons appris le décès de M ALEC Célestin, survenu le 11 avril.

Rappelons que le défunt était le demi-frère de M Grégoire BAUDIN, commerçant à Guillaumes, ainsi que le beau-frère de M Charles GINESY, ancien boulanger.

A ses enfants et à toute sa famille, nous tenons à exprimer nos vives condoléances.

C'est avec regret que nous avons appris le décès de M Sébastien DI CARLO, ancien hôtelier à Beuil, survenu à Nice, le 4 avril.

Les obsèques ont eu lieu à Beuil.

A son épouse et à tous ses enfants, nous tenons à exprimer nos très sincères condoléances.

D E P A R T

C'est avec regret que nous avons appris la mutation du Gendarme CONEJERO Claude, qui a quitté Guillaumes pour Carrés, après un séjour de deux ans à Guillaumes.

Il nous laisse en même temps qu'un excellent souvenir.

A l'Office National des Forêts, nous avons appris le départ de M. BOURGOIN, Agent technique.

Ce dernier nous a quitté pour un poste à l'Ile de la Réunion.

Avec son épouse, il a séjourné à Guillaumes pendant deux ans environ.

Nous leur souhaitons un agréable séjour dans leur nouvelle résidence, qui, par ailleurs, est leur pays d'origine et nous leur exprimons nos regrets de ce départ.

DEPART A LA RETRAITE

Il est inutile de rappeler à la mémoire des habitants de Guillaumes, le Chef ODASSO qui a fait partie de notre Brigade de Gendarmerie pendant 15 ans.

Ce dernier vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

En cette occasion, une manifestation de sympathie a été organisée par le Commandant de Brigade et les Gendarmes de Puget-Théniers le jeudi 28 Mars.

Cette manifestation a eu lieu dans la belle salle de la mairie de Puget-Théniers sous la présidence de l'Adjudant Chef COSTES, Commandant la Compagnie en l'absence du Capitaine.

On notait la présence de M. Marcel ISNARDY et de Madame de Jean B. ILET, Maire de Puget-Théniers, du Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes de tous les membres de la Compagnie de Puget Théniers et du Chef, MICHEL, de la Brigade de Guillaumes.

M. GINESY, Conseiller Général, était représenté par son collègue, M. Marcel ISNARDY.

A la suite de plusieurs discours prononcés par les autorités présentes, témoignant avec sympathie et chaleur, les mérites de notre ami, ODASSO, la réunion s'est poursuivie dans une bonne atmosphère amicale et familiale autour d'un excellent buffet.

Nous adressons à M. Antoine ODASSO et à son épouse, l'expression de nos meilleurs sentiments et le souhait très sincère qu'ils profitent pendant longtemps d'une agréable retraite.

BIENVENUE

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination à Guillaumes de M Michel AUBERT, en qualité de Conducteur de travaux, à l'Équipement et au Logement.

Ce dernier était antérieurement en fonction à Thiery où son départ a laissé de vifs regrets.

Nous sommes heureux de savoir qu'il a pu s'installer avec sa famille, selon ses goûts et nous lui souhaitons avec beaucoup de sincérité, nos meilleurs vœux de bienvenue en souhaitant qu'il reste longtemps à Guillaumes.

N° 48 --- AVRIL 1974

Abonnement : 10 frs

Perception de Guillaumes
C.C.P. MARSEILLE 9040-18

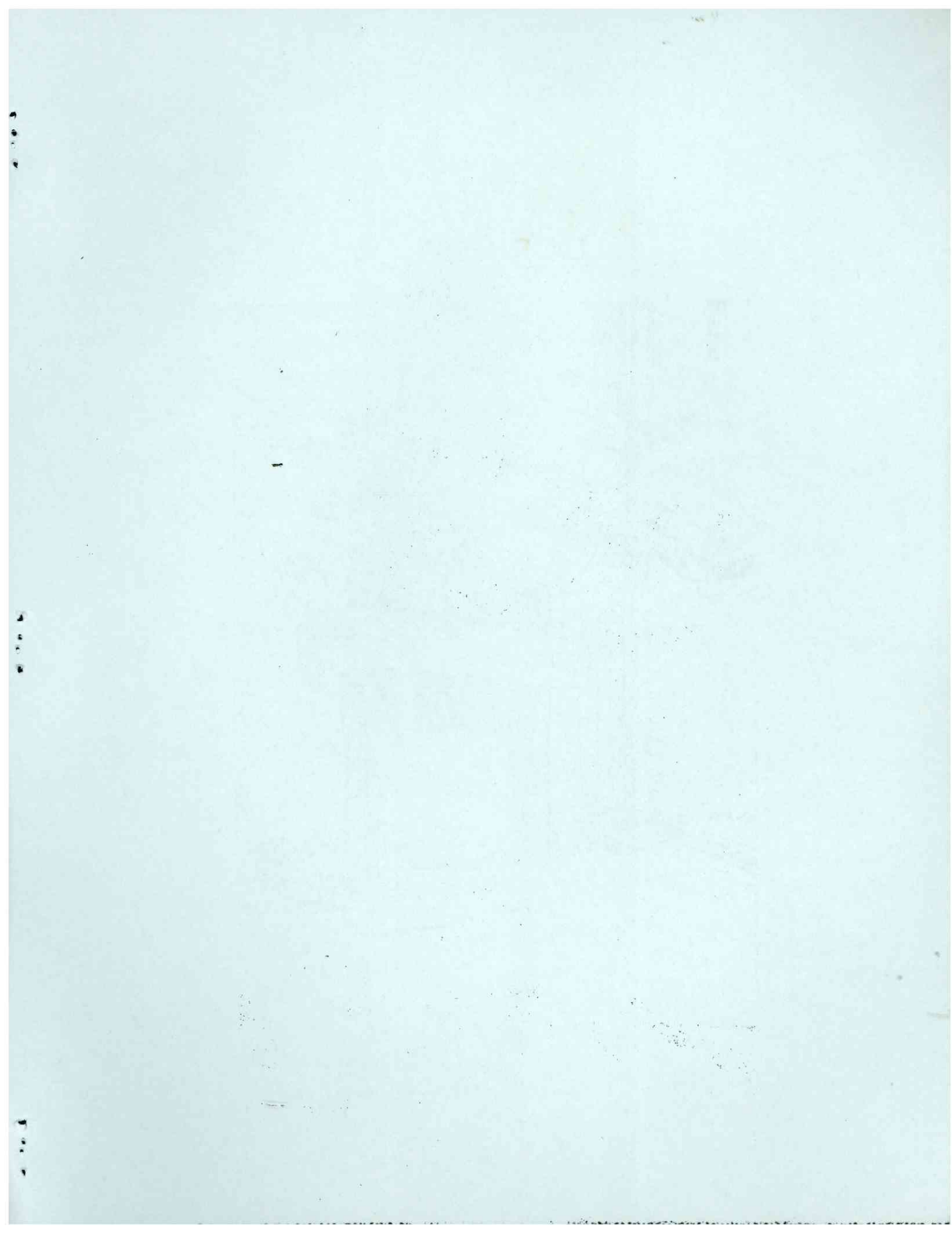
Paraissant au cours

du premier trimestre

deuxième trimestre

troisième trimestre

quatrième trimestre



LA PRESSE

